

LES DEMANDES DE LA FNO

face à l'inflation

En 2022, l'inflation prend des proportions inégalées depuis des années. Ces conséquences nous touchent et toucheront tous et toutes. Les orthophonistes, qui font partie des revenus les plus faibles parmi les professionnels de santé, seront d'autant plus concerné.e.s par cette baisse du pouvoir d'achat.

Pour aider les orthophonistes à faire face à la perte de pouvoir d'achat, la FNO se mobilise et demande les mesures suivantes :



MESURES

FINANCIÈRES DIRECTES

- Suppression des mesures de phasage : les actes prévus pour être revalorisés en 2 fois, d'abord en octobre 2022 puis en juillet 2023 doivent l'être en totalité dès octobre.
- Augmentation de l'indemnité forfaitaire de déplacement à 4€ pour tous les domiciles et non dans la limite des AMO 15,6 ; 15,7 et sorties d'hospitalisation.
- Augmentation du point d'indice de 3,5% pour tou-te-s les orthophonistes salariés.



MESURES

FINANCIÈRES INDIRECTES

- Création d'une aide nationale spécifique aux professionnels de santé pour l'achat de véhicules électriques (vélos, voitures).
- Valorisation réelle du caducée afin de permettre un stationnement facilité et gratuit sur la totalité du territoire national.